

Domaine :
Droit / affaires juridiques

Référence :
RBC008

Durée :
La formation se déroule sur une journée soit :7 heures

Public :
Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité

Lieu :
Nous intervenons :

En intercollectivités , proche de chez vous, sur les différents départements - date selon un calendrier consultable sur notre site internet ou sur simple demande.

-A distance en formation synchrone virtuelle (en présence du formateur - date à définir avec les participants et le formateur dès la 8ème inscription).

-En intra pour une réponse « sur mesure » date selon vos disponibilités.

Tarif :

-Tarif DIFE : Prise en charge des dépenses de formation à hauteur du tarif réglementé de 80 euros de l'heure HT par la Caisse des dépôts. *Nous vous accompagnons si besoin pour le montage du dossier.*

-Tarif hors DIFE : 590 euros NT

-Tarif pour les intras : Nous contacter pour un devis

Adresse :

Siège social : S.A.S. FDEL
49, avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Paris : Bureau - 197, Bd Saint Germain 75007 PARIS

Contact :

François GILBERT
+33 6 71 61 73 49
gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Conditions générales de vente sur le site :
www.formationdeseluslocaux.fr

Objectifs:

Cette formation a pour objectif de permettre aux participants d'avoir un retour sur les nouveautés en vigueur issues de J21. La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle (« J21 ») a permis d'assouplir et de simplifier certaines démarches relatives à l'état civil comme le changement de prénom et de nom, déclaration de naissance, célébration du mariage...

Programme:

- Rappel du rôle du Maire Officier d'Etat-Civil
- Rappel des grandes lignes du PACS
- Déclaration de naissance : les parents ont désormais 5 jours
- Le mariage peut être célébré dans tout bâtiment communal
- Changer son prénom : une procédure déjudicarisée et plus courte
- Changer son nom : du nouveau pour les ressortissants français et étrangers
- Changer son sexe à l'état civil : une procédure démédicalisée
- COMEDEC, les échanges dématérialisés

Formateur Christophe RIGAUD-BONNET

Monsieur RIGAUD-BONNET a commencé sa carrière professionnelle comme Chargé de Mission d'un Groupe politique au sein d'un Conseil Général, puis d'un Conseil Régional, puis rejoindre le Cabinet d'un Maire d'une Ville de plus de 40 000 habitants. Il est aujourd'hui, Directeur de la Réglementation, de l'Etat-Civil et des Elections dans une mairie. Il gère en plus de ces services, le domaine public, les arrêtés de police du maire, le service relations citoyens. Il est également formateur au CNFPT.

Modalités pédagogiques :

L'intervenant abordera les différents sujets en s'appuyant à la fois sur un socle théorique et sur des retours d'expérience très concrets



Notre société est agréée par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour dispenser de la formation aux élus locaux.